Séquence I : charges de la comptabilité de gestion

Il s'agit d'identifier les éléments d'information sur les charges qui seront intégrés dans le réseau de l'analyse et qui serviront à calculer les coûts, et ceux qui seront exclus ou modifiés.

La procédure de traitement des charges de la comptabilité générale consiste à :

- Exclure certaines charges de calcul des coûts et du coût de revient ; ces charges sont appelées des charges non incorporelles
- Modifier le montant de certaines charges ce sont les charges d'usage et les charges abonées
- Ajouter d'autres charges non contenues dans la comptabilité générale ce sont des charges supplétives

I- Les charges non incorporables

1- Définition

Ce sont des charges qui ne reflètent pas le fonctionnement réel des entreprises, qui ont un caractère exceptionnel ou qui seront antérieures à la période de calcul des coûts ne feront pas partie des charges de la comptabilité de gestion.

2- Les catégories de charges non incorporables

Bien qu'il n'existe pas une liste exhaustive de charges non incorporables les catégories suivantes peuvent être retenues :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations en non valeurs ;
- Les provisions ;

- Les impôts sur les bénéfices ;
- Les charges des exercices antérieurs ;
- Les charges non courantes

II- Les charges qui seront incorporées pour un montant différent de leur montant comptable

1- Les charges d'usage

Qui se substituent aux dotations aux amortissements. Il est conseillé de retenir pour base amortissable la valeur actuelle, pour durée d'amortissement la durée probable d'utilisation et de continuer à comptabiliser les charges d'usage tant que l'immobilisation est en service, même si elle est amortie comptablement

2- L'abonnement des charges

On retient les charges incorporables de la comptabilité générale selon une périodicité différente de leur apparition (en principe chaque mois en comptabilité de gestion)

3- Les charges étalées

A la place des dotations aux provisions de la comptabilité générale. Les dotations aux provisions retenues par la comptabilité générale sont uniquement celles pour risques et charges. La comptabilité analytique retient des charges étalées et fait ainsi apparaître des différences d'incorporation positives ou négatives.

III- Les charges supplétives

Dans le calcul des coûts, la comptabilité de gestion peut prendre en compte des charges non enregistrées en comptabilité de gestion.

Ces charges sont dites supplétives, on y trouve :

1- La rémunération du travail de l'exploitant individuel

L'exploitant d'une entreprise individuelle est rémunéré par le bénéfice dégagé par son entreprise. Mais cette rémunération n'est pas comptabilisée comme charge par la comptabilité générale, contrairement à celle des dirigeants d'entreprise sociétaires.

La prise en compte d'une telle rémunération dans les coûts, permet de rendre les coûts comparables entre entreprises à régimes juridiques et fiscaux différents.

Elle présente aussi l'avantage de tenir compte de l'activité effective de l'exploitant, au même titre que celle d'un personnel salarié.

2- La rémunération conventionnelle des capitaux propres

L'incorporation de cet élément supplétif dans les coûts rend possible la comparaison des coûts d'une entreprise, qui finance son activité par ses propres fonds, avec ceux d'une entreprise dont l'activité est financée par des emprunts.

On pourra dire qu'une entreprise ayant utilisé ses fonds propres, aurait dû emprunter ces fonds auprès d'organismes financiers moyennant le paiement d'intérêts.

C'est la charge théorique qu'on aurait dû payer.

Exemple1 :

Une entreprise dispose d'une camionnette achetée

Conclusion

La distinction et le traitement approprié des charges non incorporables, des charges retraitées et des charges supplétives sont essentiels pour obtenir une vision précise des coûts de l'entreprise et pour prendre des décisions de gestion éclairées.

- **Les charges non incorporables** : Elles sont exclues du calcul des coûts car elles ne sont pas liées à l'activité normale de l'entreprise. Leur exclusion permet d'éviter de fausser l'analyse des coûts de production ou d'exploitation.
- **Les charges retraitées** : Elles sont ajustées pour mieux refléter la réalité économique de l'entreprise. Ce retraitement est crucial pour obtenir des coûts qui correspondent aux conditions réelles d'exploitation, permettant ainsi une analyse plus précise de la performance de l'entreprise.
- **Les charges supplétives** : Elles sont incluses pour tenir compte des éléments non comptabilisés, mais pertinents économiquement. Leur prise en compte permet d'obtenir un coût de revient plus complet et réaliste, ce qui est particulièrement important pour les entreprises individuelles ou les situations où certaines ressources ne sont pas rémunérées de manière explicite.

En résumé, la comptabilité de gestion, en intégrant ces ajustements, offre une image plus fidèle des coûts réels de l'entreprise, ce qui est indispensable pour la planification, le contrôle et la prise de décisions stratégiques.